

MAINTIEN DU BÉNÉFICE DE LA LIMITE D'ÂGE D'INSTITUTEUR

*Application de l'article 1-2 de la loi n°84-834 du 13 septembre 1984
relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public*

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu d'exercice :

demande à conserver le bénéfice de la limite d'âge d'instituteur, sans préjudice de mes droits à recul de limite d'âge prévus à l'article 4 de la loi du 18 août 1936 (1), à prolongation d'activité prévue à l'article 69 de la loi du 21 août 2003 (2) et de la note de service du 11 juin 1987 relative au maintien en fonctions jusqu'à la fin de l'année scolaire (31 juillet).

Fait à : Le

Signature :

(1) Recul de limite d'âge :

- 1 année par enfant à charge à la limite d'âge sans que la prolongation d'activité puisse être supérieure à 3 ans
- 1 année pour tout fonctionnaire qui, à 50 ans, était parent d'au moins trois enfants vivants

(2) Prolongation d'activité : 10 trimestres maximum pour les fonctionnaires dont la durée des services liquidables est inférieure à la durée requise pour obtenir le taux maximum de 75% de pension civile.